

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORGANISEE PAR L'AUTORITE DE
REGULATION DES MARCHES PUBLICS « ARMP » EN COLLABORATION
AVEC LA BANQUE MONDIALE CE JEUDI 17 OCTOBRE 2019.-**

De l'ordre du jour :

Partage des recommandations et de collecte des commentaires des parties prenantes du secteur Public sur les conclusions du rapport préliminaire de l'évaluation du système de passation des Marchés Publics de la RDC, réalisée selon la méthodologie MAPS2.

Des travaux

- Lieu : Restaurant ZAMANI, AV. de la Justice Kinshasa/Gombe.
- Méthodologie de travail :
 - 1) Choix d'un président et d'un rapporteur ;
 - 2) Lecture du rapport préliminaire et commentaires ;
 - 3) Echanges des vues ;
 - 4) Recommandations.

1. Choix d'un président et d'un secrétaire

A l'unanimité le choix de la secrétaire et du président s'est porté sur Madame BOMELE Yvette, secrétaire permanente de la CGPMP à l'Office congolais de contrôle « OCC ». Le président est le point focal, il est l'interface entre les parties prenantes et l'ARMP.

2. Lecture du rapport préliminaire et commentaires :

Après lecture, les avis ci-après ont été globalement avancés sur le fonctionnement du système :

- Cela fait 10 ans que la loi existe, il est normal de la revoir ou adapter les textes ;
- Prévoir des sanctions sinon il est difficile d'appliquer la loi ;
- Faiblesse des moyens ;
- Trop d'influences extérieures (Autorités et Politiques) qui empêchent les animateurs d'exercer leur rôle et s'imposent dans certaines décisions. Par conséquent, il faut mettre en place un système qui tient compte de ce dysfonctionnement ;
- Mesures d'encadrements non efficaces et/ou non appliqués ;
- Le système est bon mais l'ARMP est encore faible dans l'exercice de ses missions ;
- Le volet « marchés » est plus exploité que le volet « projet » au niveau des CGPMP;
- Il y a lieu de publier tous les dossiers sur le mur de l'ARMP ;
- Exiger que les montants des marchés soient mentionnés sur les pancartes.

3. Recommandations retenues par le secteur public

Pilier I.

- 1, 2,3 - Mise à jour des textes légaux et réglementaires ainsi que le décret sur le seuil ;

Piliers II et III.

- 4 - Maintenir l'ARMP et augmenter ses pouvoirs ;
- 5 - RAS ;
- 6 - L'étude se justifie mais doit être approfondie. Le champ de la mission doit être exhaustif ;
- 7 - Rendre effectives les dispositions transitoires arrêtés avec le COREF qui consistent à lier le plan de passation des Marchés au plan d'engagement budgétaire et plan de trésorerie en attendant la connexion des deux chaînes ;
- 8 - RAS ;
- 9 - Mise en application des missions d'appui et d'assistance technique ;
- 10 - RAS ;

Pilier IV.

- 11 - RAS

N.B : Veiller à l'accélération du processus de la réforme de l'administration publique et renforcer les audits internes. Les CGPMP doivent produire des rapports sur l'exécution des Marchés. Les éléments du rapport seront ainsi exploités.

- 12 - Synergie entre les acteurs ;
- Actualiser le programme existant à l'OSCEP ;
- Mise en place d'un cadre de concertation ;
- Suivre le projet de la mise en place d'une structure dénommée « Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption » ;
- 13 - RAS mais en tenant compte des acteurs de la lutte contre la corruption ;
- 14 - Voir recommandation 7 ;
- Les opérateurs économiques doivent se crédibiliser auprès de leurs partenaires ;
- 15 - Appliquer les mesures disciplinaires prévues, à l'endroit des Autorités.

Toutes ces recommandations ont été soumises au Secrétariat technique afin d'élaborer la version finale provisoire du rapport d'évaluation MAPS 2 qui sera au préalable transmis à toutes les parties prenantes avant l'atelier de validation. Ainsi, le rapport préliminaire de l'évaluation MAPS 2 a été considéré comme adopté.

Fait à Kinshasa, le 18/10/2019.-

La Rapporteuse

Madame BOMELE Yvette
Secrétaire Permanente de la CGPMP/OCC